

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20241209-DEL_24_09_08-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION
n° 24-09-08

**BUDGET ANNEXE « LE BISTROT
DE JOUCAS » : DECISION
MODIFICATIVE**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 04.12.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents excusés : M. Maurice JEAN, M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que le budget annexe « Le Bistrot de JOUCAS » doit faire l'objet de la décision modificative suivante :

VIREMENT DE CREDITS – section EXPLOITATION

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	011	6226	Honoraires	800,00 €
Total					800,00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-800,00 €
Total					-800,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative du budget annexe « Le Bistrot de JOUCAS » précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET